



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10.9.2012  
COM(2012) 495 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Projet de rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du  
cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse  
(Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2018)**

{SWD(2012) 256 final}  
{SWD(2012) 257 final}

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Projet de rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du  
cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse  
(Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2018)**

## **1. INTRODUCTION**

La résolution du Conseil relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018)<sup>1</sup> impose à l'UE d'établir un rapport sur la jeunesse à la fin de chaque cycle triennal dans un **double objectif: évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs généraux de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse** et constituer une base pour l'établissement des **priorités à prévoir dans le prochain cycle de travail.**

La présente communication contient le projet de rapport de l'UE sur la jeunesse que le Conseil doit adopter. Elle est en outre accompagnée de deux documents de travail des services de la Commission: le premier passe en revue la situation des jeunes dans l'UE et le second analyse les actions menées au titre de la stratégie.

## **2. EUROPE 2020 – APPUI AUX JEUNES DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE**

L'Europe est confrontée à une crise qui frappe ses jeunes par des niveaux de chômage sans précédent, ce qui engendre le risque d'exclusion sociale et de pauvreté. La stratégie «Europe 2020 pour l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive» constitue le cadre d'une réponse coordonnée de l'Europe en vue de permettre à l'UE de ressortir plus forte de la crise et d'améliorer la prospérité à long terme de ses citoyens.

La stratégie «**Europe 2020**» est essentiellement axée sur les jeunes et a pour objectif majeur de réduire l'abandon scolaire précoce et d'augmenter le taux d'instruction postsecondaire. Deux autres objectifs majeurs visent aussi clairement les jeunes: la réduction du risque de pauvreté et l'augmentation de la part de la population ayant un emploi. En outre, l'initiative phare intitulée «Jeunesse en mouvement<sup>2</sup>» promeut la mobilité des jeunes, ceux-ci relevant aussi de la «Stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois<sup>3</sup>» et de la «Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>4</sup>».

Lors du deuxième semestre européen de coordination des politiques économiques, la Commission européenne a mis en exergue le besoin d'agir pour réduire les taux élevés inacceptables de chômage chez les jeunes. L'analyse annuelle de la croissance de 2012, qui fixe les priorités de l'action de l'UE et des États membres pour stimuler la croissance et

---

<sup>1</sup> JO C 311 du 19.12.2009, p. 1-11.

<sup>2</sup> COM (2010) 477.

<sup>3</sup> COM(2010) 682.

<sup>4</sup> COM(2010) 758.

l'emploi, a appelé ces derniers à appuyer l'emploi des jeunes. Parmi les recommandations concrètes figurent l'amélioration de la qualité des stages et des apprentissages ainsi que des compétences entrepreneuriales. Il est aussi demandé de réformer le droit du travail ainsi que l'éducation et la formation. Soucieuse de la mise en péril du tissu social de l'UE, la Commission a aussi invité les États membres à protéger les personnes vulnérables en ce qui concerne la protection sociale, les stratégies d'inclusion et l'accès aux services qui assurent leur intégration dans le marché du travail et dans la société<sup>5</sup>. Des recommandations par pays<sup>6</sup> ont été adoptées en fonction de la situation individuelle de chaque État membre.

Dans ce contexte, la Commission européenne a proposé une Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes<sup>7</sup> qui vise spécifiquement à mobiliser des ressources et à déployer davantage d'efforts pour faire baisser le taux de chômage chez les jeunes et rendre ces derniers plus aptes à occuper un emploi. Ainsi, la Commission a pressé les États membres de faire un meilleur usage du Fonds social européen pour soutenir les jeunes. Des équipes de la Commission aident actuellement huit États membres<sup>8</sup> où le chômage des jeunes est supérieur à la moyenne. En outre, le récent «paquet emploi<sup>9</sup>» comprend un premier rapport d'avancement concernant l'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes et une consultation sur un nouveau cadre de qualité pour les stages.

La Commission s'efforce aussi de supprimer les obstacles que rencontrent les citoyens de l'UE, y compris les jeunes, lorsqu'ils invoquent leurs droits de citoyens de l'UE, surtout le droit de libre circulation au sein de l'UE, notamment pour y travailler, y étudier ou y exercer des activités bénévoles.

Les efforts déployés pour favoriser l'aptitude à l'emploi, la mobilité à des fins d'apprentissage et la participation des jeunes sont soutenus par les programmes «Éducation et formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action» en cours qui, à partir de 2014, seront remplacés par de nouveaux programmes de l'UE ciblant l'éducation, la formation et la jeunesse.

### **3. LA STRATÉGIE DE L'UE - «INVESTIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET LA MOBILISER»**

En 2009, le Conseil a approuvé un nouveau cadre de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) fondé sur la communication intitulée «Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser<sup>10</sup>». En renforçant la coopération et en partageant les bonnes pratiques, la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse vise deux objectifs, à savoir:

- i) créer davantage de possibilités et instaurer l'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'enseignement et sur le marché du travail;
- ii) favoriser la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la solidarité de tous les jeunes.

---

<sup>5</sup> COM(2011) 815.

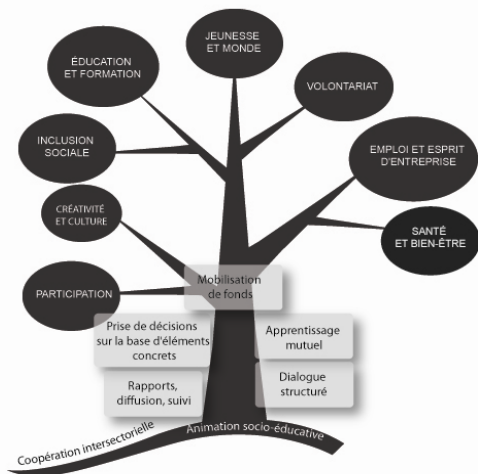
<sup>6</sup> COM(2012) 299.

<sup>7</sup> COM(2011) 933.

<sup>8</sup> Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Portugal, Slovaquie et Espagne.

<sup>9</sup> COM(2012)173, SWD(2012)98, SWD(2012)99.

<sup>10</sup> Ci-après «la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse».



La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse est fondée sur des actions concrètes. Comme l'illustre l'arborescence ci-dessus, il existe huit domaines d'action: l'éducation et la formation; l'emploi et l'esprit d'entreprise; l'inclusion sociale; la santé et le bien-être; la participation; la culture et la créativité; le volontariat et la jeunesse et le monde.

La stratégie est ancrée dans les instruments suivants: prise de décisions sur la base d'éléments concrets; apprentissage mutuel; rapports d'avancement réguliers, diffusion des résultats et suivi; dialogue structuré avec des jeunes et des organisations de la jeunesse et mobilisation des programmes et fonds de l'UE. Cette stratégie considère que l'animation socio-éducative<sup>11</sup> constitue une aide dans tous les domaines d'action et que la stratégie intersectorielle en est un principe directeur.

#### 4. LE PREMIER CYCLE DE LA STRATÉGIE DE L'UE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (2010-2012)

Presque tous les États membres indiquent que la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse a renforcé les priorités existantes au niveau national, plusieurs États membres mettant l'accent sur son incidence directe. La Lituanie, par exemple, utilise cette stratégie comme document de référence pour mettre sur pied son propre programme national en faveur de la jeunesse, l'Autriche indique que le lien entre la politique en faveur de la jeunesse et les politiques du marché de l'emploi a été renforcé, le dialogue avec la jeunesse a été amélioré dans la Communauté flamande de Belgique.

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse préconise d'adopter une approche intersectorielle à tous les niveaux dans la mise en œuvre du cadre de la politique en faveur des jeunes. La plupart des États membres indiquent qu'ils disposent d'une stratégie nationale en faveur de la jeunesse ou d'un plan intersectoriel visant les jeunes. Tous les États membres sauf deux disposent d'un groupe de travail interministériel centré sur la jeunesse ou un autre mécanisme institutionnalisé à cet effet. Si certains rapports nationaux sur la jeunesse montrent

<sup>11</sup> L'animation socio-éducative recouvre une vaste gamme d'activités sociales, culturelles, éducatives et politiques, qu'elles soient entreprises par les jeunes, avec eux ou pour eux. Il s'agit d'activités d'éducation et de loisir hors de l'école, gérées par des animateurs de jeunesse professionnels ou bénévoles. Elles sont fondées sur l'apprentissage non formel et la participation volontaire.

de bons exemples, il n'en reste pas moins que certains groupes de ce type comprennent souvent différents acteurs et parties prenantes directement impliqués dans le domaine de la politique en faveur des jeunes, les autres ministères n'y participant pas, ce qui limite le caractère intersectoriel de ces groupes.

L'animation socio-éducative soutient de nombreux domaines d'action. Une majorité d'États membres indiquent qu'ils ont pris des mesures pour appuyer l'animation socio-éducative, conformément à la résolution du Conseil en la matière<sup>12</sup>. En juillet 2010, une Convention européenne sur l'animation socio-éducative s'est tenue sous la présidence belge; elle a réuni des dirigeants politiques et des intervenants du monde de la jeunesse venant de partout en Europe et a débouché sur l'adoption d'une déclaration qui traite des priorités et des actions de l'animation socio-éducative au cours des années à venir.

#### **4.1. MISE EN ŒUVRE DES HUIT DOMAINES D'ACTION**

Dans chacun de ses domaines d'action, la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse propose des initiatives aux États membres et/ou à la Commission. On trouvera ci-après un aperçu des mesures prises au niveau de l'UE et des mesures dont les États membres ont fait état pour le cycle 2010-2012<sup>13</sup>.

##### *Éducation et formation*

La Commission et les États membres œuvrent ensemble pour améliorer l'éducation et la formation par l'entremise du cadre «Éducation et formation 2020<sup>14</sup>». Dans ce contexte, la Commission a présenté une stratégie pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe en 2011<sup>15</sup> et elle prépare une initiative visant à «repenser les compétences» qui devrait être lancée plus tard en 2012 afin de soutenir l'élaboration de mesures en matière d'aptitudes et de compétences.

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse est essentiellement centrée sur l'apprentissage non formel qui doit servir d'instrument complémentaire pour acquérir des compétences transversales<sup>16</sup> très appréciées sur le marché du travail<sup>17</sup>. La Commission soumettra un projet de recommandation du Conseil sur la reconnaissance et la validation de l'apprentissage non formel et informel en 2012 et elle est également en train de mettre au point des instruments destinés à consigner plus aisément les compétences acquises grâce à l'apprentissage non formel.

Tant la Commission que les États membres appuient activement les organisations de la jeunesse étant donné qu'elles proposent d'importantes possibilités d'apprentissage non formel. Nombre d'États membres mettent l'accent sur le rôle que joue l'animation socio-éducative pour atteindre les jeunes en décrochage scolaire précoce et les aider à reprendre le chemin de l'école ou à trouver un travail. Dans ce contexte, ces États membres ont récemment

---

<sup>12</sup> JO C 327 du 4.12.2010, p. 1-5.

<sup>13</sup> Les activités dans les domaines d'action de la stratégie sont précisées dans le document de travail des services de la Commission qui accompagne la présente communication.

<sup>14</sup> JO C 119 du 28.5.2009, p. 2-10.

<sup>15</sup> COM(2011) 567.

<sup>16</sup> Voir aussi le cadre relatif aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, JO L 394 du 30.12.2006.

<sup>17</sup> Enquête Eurobaromètre sur l'attitude des employeurs à l'égard des aptitudes.

pris des mesures pour attirer l'attention sur l'apprentissage non formel et reconnaître les résultats de cet apprentissage au niveau national.

### *Emploi et esprit d'entreprise*

L'emploi des jeunes était la priorité thématique générale du premier «trio de présidences» après l'entrée en vigueur de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. Durant cette période, le Conseil a adopté des résolutions sur l'inclusion active des jeunes<sup>18</sup> et le rôle de l'animation socio-éducative dans la promotion de l'aptitude à l'emploi des jeunes. Le premier cycle du dialogue structuré s'est aussi centré sur l'emploi des jeunes. Les jeunes ont recommandé des actions concrètes qui ont été reprises dans une résolution du Conseil<sup>19</sup> mettant en évidence le besoin d'avoir accès aux informations sur le marché du travail, à l'apprentissage non formel, à un encadrement de qualité pour les stages, le besoin de mettre l'accent sur la flexibilité protégée (ou «flexicurité») et l'égalité d'accès à la mobilité. Ces recommandations ont ensuite été reprises dans des initiatives de la Commission, telles que le projet de recommandation sur l'apprentissage non formel et informel et dans le contexte élargi de l'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes.

Selon les rapports nationaux sur la jeunesse, plusieurs États membres ont modifié leur législation sur le travail ou appliqué des incitants fiscaux pour améliorer l'accès des jeunes au marché du travail. Ces mesures sont souvent associées à des programmes destinés à permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience professionnelle ou de bénéficier d'une orientation professionnelle.

La formation à l'esprit d'entreprise est de plus en plus mise en avant dans la plupart des pays européens. À ce jour, huit pays ont lancé des stratégies spécifiques et 13 autres l'ont intégrée dans leurs mesures d'apprentissage tout au long de la vie ou dans leurs stratégies en faveur de la jeunesse ou de la croissance<sup>20</sup>.

Au niveau de l'UE, l'entrepreneuriat des jeunes a été mis davantage en avant durant la Semaine européenne de la jeunesse, qui a sensibilisé l'opinion publique à la valeur des compétences entrepreneuriales et au lancement d'une entreprise comme option de carrière. En outre, plusieurs actions sont menées actuellement pour soutenir l'apprentissage de l'esprit d'entreprise à tous les niveaux de l'enseignement.

### *Santé et bien-être*

Au niveau de l'UE, les jeunes sont ciblés dans les initiatives en faveur de la santé que l'UE met en place pour s'attaquer au tabagisme, aux dommages liés à l'alcool, à l'alimentation, à l'obésité et à la consommation de drogues.

Tous les États membres sauf deux indiquent avoir pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre la résolution du Conseil relative à la santé et au bien-être des jeunes<sup>21</sup>. Beaucoup d'États membres font état d'initiatives centrées sur des questions spécifiques telles que l'abus d'alcool ou de tabac ou encore l'alimentation saine ou mettent en évidence la valeur de l'éducation à la santé par les pairs pour encourager l'adoption de saines habitudes de vie.

---

<sup>18</sup> JO C 137 du 27.5.2010, p. 1-6.

<sup>19</sup> JO C 164 du 2.6.2011, p. 1-4.

<sup>20</sup> Entrepreneurship Education at School in Europe (formation à l'esprit d'entreprise à l'école en Europe), Commission européenne, 2012.

<sup>21</sup> JO C 319 du 13.12.2008, p. 1-3.

## *Inclusion sociale*

Les initiatives de l'UE visant à lutter contre le chômage des jeunes contribuent aussi de manière significative à l'inclusion sociale de ces derniers. La majorité des États membres a aussi désigné spécifiquement les jeunes comme groupe cible durant l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en 2010. Ces initiatives soulignent la nécessité de lutter contre la pauvreté dès le plus jeune âge afin de briser le cycle de la pauvreté d'une génération à l'autre.

De nombreux États membres confirment l'importance d'une approche intersectorielle de l'inclusion sociale, afin de la relier à l'enseignement, à l'emploi ou aux politiques de santé, par exemple. Nombre d'entre eux font rapport sur des programmes de formation spécialisés pour les animateurs socio-éducatifs et les jeunes afin de mieux les sensibiliser à des cultures différentes et de lutter contre les préjugés. Plusieurs États membres ont cité des exemples de mesures de soutien axées le logement des jeunes.

## *Participation*

Ces dernières années, la participation des jeunes occupe une place de choix dans le programme de l'Union européenne en matière de politique de la jeunesse. Le Conseil a confirmé son engagement à cet égard en faisant de la «participation des jeunes à la vie démocratique» la priorité générale du deuxième «trio de présidences» dans le domaine de la jeunesse (mi-2011 à 2012), conformément à l'article 165 du TFUE. Le dialogue structuré est devenu un instrument de poids pour associer les jeunes au processus décisionnel. Tous les États membres ont créé des groupes de travail nationaux pour organiser les consultations avec les jeunes en leur sein et pour en intégrer les résultats dans les discussions au niveau de l'UE.

La Commission a pris des mesures pour recueillir davantage d'éléments concrets concernant la participation par le biais de l'Eurobaromètre sur la «Jeunesse en mouvement<sup>22</sup>» ainsi que d'une étude à venir sur l'évolution des modes de participation des jeunes. En outre, elle a lancé deux processus qui porteront leurs fruits au cours du prochain cycle triennal, à savoir le réaménagement du Portail européen de la jeunesse<sup>23</sup>, une plate-forme de participation interactive en ligne, et une carte «Jeunesse en mouvement», qui renforcera la mobilité et la participation des jeunes grâce à des incitants, des informations et des services d'appui.

La participation est au cœur de la politique menée par tous les États membres en faveur des jeunes et nombre d'activités ont été réalisées, notamment la mise sur pied de structures de participation des jeunes au processus décisionnel, avec possibilité de dialogue supplémentaire en ligne.

## *Volontariat*

Les États membres et la Commission ont collaboré à la mise en œuvre, au sein d'un groupe d'experts, de la recommandation relative à la mobilité des jeunes volontaires en Europe<sup>24</sup>. La moitié des États membres environ indiquent que cette recommandation les a amenés à sensibiliser le public aux possibilités de mobilité des jeunes volontaires. Outre le Service

---

<sup>22</sup> «Jeunesse en mouvement», rapports analytiques (Eurobaromètre Flash 319a et 319b, mai 2011), groupe cible: les 15 à 30 ans.

<sup>23</sup> [http://europa.eu/youth/index.cfm?l\\_id=fr](http://europa.eu/youth/index.cfm?l_id=fr)

<sup>24</sup> JO C 319 du 13.12.2008, p. 8-10.

volontaire européen, plusieurs États membres indiquent disposer de programmes d'échanges bilatéraux ou multilatéraux.

Plusieurs États membres relèvent qu'ils ont mis sur pied des programmes de volontariat nationaux ou un nouveau service civil. L'Année européenne du volontariat (2011) a fait appel à des jeunes et à des organisations de la jeunesse pour mettre en valeur la dimension de la jeunesse.

### *Culture et créativité*

Les États membres et la Commission coopèrent étroitement dans ce domaine par l'entremise d'un «Agenda européen de la culture<sup>25</sup>». Le Conseil a mis l'accent sur l'importance de la créativité, de la culture et du rôle des jeunes dans plusieurs de ses conclusions<sup>26</sup>. Dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, une étude sur l'accès des jeunes à la culture en Europe depuis 2010<sup>27</sup> a repris les bonnes pratiques et présenté des propositions pour remédier aux obstacles tels que le coût et la distance.

Bien que les États membres reconnaissent les liens qui unissent la culture, la créativité et la politique de la jeunesse, leurs rapports nationaux sur la jeunesse ne mentionnent guère d'activités dans ce «domaine d'action».

### *Jeunesse et monde*

Grâce au partenariat en faveur de la jeunesse conclu avec le Conseil de l'Europe, la Commission a organisé des colloques de haut niveau sur la politique de la jeunesse dans les pays du voisinage oriental et méditerranéen<sup>28</sup> et a participé à leur financement. Le Conseil a adopté des conclusions sur la dimension orientale de la participation des jeunes<sup>29</sup> afin d'approfondir les contacts avec l'Europe orientale et le Caucase. En outre, il a été décidé de mettre sur pied une «fenêtre du partenariat oriental pour la jeunesse» afin d'ouvrir le financement de partenariats et de mesures de coopération plus nombreux au titre du programme d'action en faveur de la jeunesse. Les activités ont été organisées en Europe et en Chine tout au long de l'Année UE-Chine de la jeunesse de 2011. La Commission a aussi apporté sa contribution à l'Année de la jeunesse des Nations Unies et à son sommet sur la jeunesse qui s'est tenu à Mexico en 2011; elle a aussi co-organisé deux conférences sur les politiques à mener dans le cadre d'un accord bilatéral de coopération avec le Canada.

«La jeunesse et le monde» constituent un nouveau «domaine d'action». Ceci étant, les États membres insistent pour dire que leurs politiques datent d'avant 2010 et qu'elles conservent leur pertinence. Près de la moitié des États membres indiquent qu'ils ont traité la question dans leurs programmes éducatifs ou dans le cadre des stratégies en faveur de la jeunesse. La plupart des États membres prévoient la possibilité pour les jeunes de discuter avec les décideurs politiques sur les questions internationales.

---

<sup>25</sup> JO C 287 du 29.11.2007, p. 1-4.

<sup>26</sup> JO C 326 du 3.12.2010, p. 2-3. JO C 372 du 20.12.2011, p. 19-23. JO C 169 du 15.6.2012, p. 1-4.

<sup>27</sup> Interarts, EACEA/2008/01.

<sup>28</sup> Charm-el-Cheikh (2010), Odessa (2011), Tbilissi (2012), Tunis (2012).

<sup>29</sup> JO C 372 du 20.12.2011, p. 10-14.



## 4.2. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse utilise une panoplie d'instruments particuliers pour mener des activités dans les huit domaines décrits ci-avant. Les paragraphes qui suivent évaluent le succès du recours à ces instruments pour la réalisation des objectifs généraux de la stratégie.

### *Prise de décision sur la base d'éléments concrets*

Outre la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, la Commission a mis sur pied – avec des experts désignés par les États membres et des acteurs du monde de la jeunesse – un tableau de bord des indicateurs de l'UE dans le domaine de la jeunesse, qui a été publié en 2011<sup>30</sup>. Ce tableau de bord contient 40 indicateurs couvrant les huit domaines d'action. Une étude montre que la mise au point de ces indicateurs n'a pas seulement amélioré la reconnaissance et la visibilité de la politique en faveur de la jeunesse de l'UE mais a aussi donné lieu à des améliorations dans les États membres, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de la coopération intersectorielle ou de l'application d'une approche fondée sur des faits.

Durant le premier cycle de travail de la stratégie, la Commission a réalisé deux études<sup>31</sup> et un sondage Eurobaromètre Flash sur la jeunesse (FI319a et FI319b). Le «European Knowledge Centre on Youth Policy» (centre européen de connaissance sur la politique de la jeunesse), au sein du partenariat pour la jeunesse entre l'UE et le Conseil de l'Europe, a aussi contribué à la collecte d'éléments concrets sur lesquels fonder la politique en faveur de la jeunesse grâce à son portail en ligne.

### *Apprentissage mutuel*

La méthode ouverte de coordination constitue un cadre approprié pour l'apprentissage entre pairs et le partage d'expériences entre décideurs nationaux dans le domaine de la jeunesse. Tous les six mois, des conférences de l'UE sur la jeunesse sont organisées par l'État membre qui assume la présidence avec le soutien de la Commission et en liaison avec les réunions des hauts responsables chargés de la jeunesse. Ces conférences rassemblent des jeunes et des décideurs politiques de l'UE afin d'examiner les résultats du dialogue structuré et d'élaborer des recommandations conjointes qui serviront aux résolutions ou aux conclusions du Conseil<sup>32</sup>. L'apprentissage mutuel s'est aussi effectué par le biais d'une activité entre pairs spécifique dans le cadre de la coopération intersectorielle<sup>33</sup>.

### *Rapports d'avancement réguliers, diffusion des résultats et suivi*

Pour le présent rapport, la Commission a élaboré un questionnaire en ligne qui cible les domaines d'action concrets figurant dans la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. Elle a ainsi pu procéder à une évaluation comparative des rapports nationaux sur la jeunesse soumis par tous les États membres ainsi que par la Norvège, la Suisse, le Monténégro et la Croatie<sup>34</sup>.

---

<sup>30</sup> SEC(2011) 401.

<sup>31</sup> Études sur l'accès des jeunes à la culture (InterARTS, 2010) et sur la participation des jeunes à la vie démocratique (London School of Economics, 2012).

<sup>32</sup> Voir le document de travail des services de la Commission qui accompagne la présente communication.

<sup>33</sup> Organisée sous la présidence espagnole.

<sup>34</sup> Ces quatre pays tiers ont répondu à la demande de rapports nationaux sur la jeunesse que la Commission avait adressée aux pays candidats à l'adhésion de l'UE et aux pays de l'AELE. Des contributions distinctes ont été envoyées par les trois communautés linguistiques de Belgique.

Des informations ont aussi été transmises par le Forum européen de la jeunesse, la plateforme représentative des organisations internationales et non gouvernementales de jeunesse et par les conseils nationaux de jeunesse.

La Commission non seulement reprend le document de travail de ses services dans le rapport de l'UE sur la jeunesse mais elle publie aussi tous les rapports nationaux sur son site web. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, qui préconise une vaste diffusion des résultats des rapports.

#### *Dialogue structuré avec les jeunes et les organisations de la jeunesse*

Tous les États membres ont mis sur pied des groupes de travail nationaux en vue du dialogue structuré avec les jeunes durant le début du premier cycle. Le dialogue structuré, forme élaborée et formelle de consultation avec les jeunes, est devenu une partie intégrante dynamique de la politique de la jeunesse. Les consultations qui ont eu lieu durant le premier «trio de présidences» (2010-2011) ont débouché sur de précieuses recommandations conjointes des responsables de la politique de la jeunesse et des jeunes sur les problématiques de l'emploi les plus pressantes.

Le nombre de participants au dialogue en cours grandit: plus de 20 000 animateurs socio-éducatifs et jeunes ont participé directement au dernier cycle de consultations.

#### *Mobilisation des programmes de l'UE*

Le programme «Jeunesse en action» est l'une des pierres angulaires de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. Avec le programme «Éducation et formation tout au long de la vie», il a contribué à la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage. Il est centré sur les activités d'apprentissage non formel destinées aux jeunes, aux animateurs et aux organisations de la jeunesse. Conformément à la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, il promeut le sens de la citoyenneté et de la solidarité chez les jeunes et met l'accent sur l'animation socio-éducative, le volontariat et les activités civiques en tant que cadre permettant d'acquérir des compétences transversales. En 2010 et 2011 respectivement, ce programme a fait participer environ 150 000 et 185 000 personnes, ce qui représente une augmentation sensible par rapport au début du programme (111 000 participants en 2007).

Presque tous les États membres indiquent avoir eu recours à d'autres sources de financement de l'UE, telles que le Fonds social européen, le Fonds européen de développement régional et/ou PROGRESS pour intégrer les jeunes dans le marché du travail.

## **5. PROCHAIN CYCLE (2013-2015)**

### *Renforcement du lien entre la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et Europe 2020*

Conformément à la résolution du Conseil sur la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, des priorités seront assignées à la coopération européenne pour chaque cycle de travail à titre de contribution dans les domaines d'action désignés dans le cadre. Les priorités pour le prochain cycle doivent être adoptées sur la base du présent rapport de l'UE sur la jeunesse.

Les présidences de l'UE se sont centrées sur «l'emploi et l'esprit d'entreprise» et la «participation» au cours du premier cycle. La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse aussi bien que ses domaines d'action couvrent un vaste éventail de problématiques qui concernent

les jeunes s'apprêtant à entrer dans la vie active et qui touchent ceux-ci à des degrés divers. Surtout, la stratégie reconnaît et renforce les liens entre ces domaines et entre les parties prenantes afin de mettre au point des instruments efficaces permettant de coordonner les politiques et de parvenir à des synergies.

Les rapports établis par l'UE et par les États membres au sujet des jeunes confirment la solidité et la pertinence de la stratégie et de ses deux objectifs généraux: i) créer davantage de possibilités et instaurer l'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'enseignement et sur le marché du travail, et ii) favoriser la citoyenneté, l'inclusion sociale et la solidarité. Ces objectifs sont conformes à ceux d'Europe 2020, ceux de l'analyse annuelle de la croissance de 2012, ceux de «Jeunesse en mouvement» et de l'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes.

Les priorités du prochain cycle de travail doivent concorder avec les priorités et activités générales actuelles d'Europe 2020. L'emploi des jeunes continuera à être une question prioritaire pour l'UE. S'appuyant sur l'analyse annuelle de la croissance de 2012 et sur le réexamen éventuel des priorités dans le cadre de la prochaine analyse annuelle de la croissance de 2013 ainsi que sur l'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes, les États membres devront cibler les jeunes qui ne sont pas dans la vie active et qui ne sont ni dans l'enseignement ni en formation et faire le meilleur usage des financements de l'UE disponibles. Ils doivent déployer des efforts plus importants afin d'élargir l'accès des jeunes à l'emploi, aux contrats d'apprentissage et de stage et d'améliorer leur aptitude à l'emploi.

La Commission appuie les efforts des États membres en lançant de nouvelles initiatives au niveau de l'UE. Il en est ainsi de l'initiative «Ton premier emploi EURES», qui aide les jeunes à trouver un travail à l'étranger, et de l'appui à la constitution de garanties pour la jeunesse<sup>35</sup> et d'un cadre de qualité pour les stages. Elle a aussi augmenté les possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage par le truchement des programmes «Éducation et formation tout au long de la vie<sup>36</sup>» et «Jeunesse en action<sup>37</sup>». En outre, les instruments intersectoriels mis au point dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse peuvent servir à favoriser les partenariats entre différents acteurs participant à l'appui donné aux jeunes en transition, qu'il s'agisse des services de l'emploi, des prestataires de services éducatifs, de l'animation socio-éducative, des services sociaux, des employeurs ou des jeunes eux-mêmes. Le renforcement de la coopération sur le terrain peut se révéler bénéfique lorsque celle-ci propose des approches sur mesure, en particulier aux jeunes se trouvant dans des situations familiales plus complexes ou difficilement joignables par des méthodes conventionnelles. La stratégie peut aussi jouer un rôle dans la promotion et la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel dans le cadre de l'animation socio-éducative et dans l'encouragement à la participation aux organisations de jeunes dans l'optique d'acquérir des aptitudes transversales. Ainsi, elle peut contribuer à renforcer les synergies entre les différentes formes d'apprentissage formel, non formel et informel.

---

<sup>35</sup> D'ici à la fin de 2012, la Commission a l'intention de proposer une recommandation du Conseil sur des lignes directrices visant à constituer des garanties en faveur des jeunes. Il s'agit de dispositifs que les États membres doivent mettre sur pied pour garantir que tous les jeunes bénéficient d'une proposition d'emploi de qualité, poursuivent des études, aient un contrat d'apprentissage ou un stage dans les quatre mois qui suivent leur entrée dans le chômage (ou leur sortie de l'enseignement formel).

<sup>36</sup> 130 000 placements en entreprise en 2012 dans d'autres pays de l'UE pour des étudiants universitaires et des étudiants de l'enseignement professionnel.

<sup>37</sup> 10 000 jeunes se sont vus offrir des perspectives d'emploi grâce au Service volontaire européen.

La situation du marché de l'emploi et le chômage ont des répercussions sociales. L'analyse annuelle de la croissance de 2012 contient des signes évidents d'augmentation du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté monétaire (notamment les enfants) et au risque d'exclusion sociale, auxquels viennent s'ajouter, dans les cas les plus extrêmes, des problèmes de santé graves et la perte du logement. Le groupe des jeunes au bord de l'exclusion sociale grandit.

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse peut permettre d'atteindre les jeunes vulnérables. Fondée sur une perspective transversale et centrée sur la participation de *tous* les jeunes à différents aspects de la société, elle traite d'une multitude de problèmes liés à l'exclusion, à l'aliénation et aux efforts déployés par les jeunes pour être indépendants. Au cours des années à venir, la stratégie devrait être davantage axée sur les conséquences de la crise actuelle et sur ses effets sur l'inclusion sociale ainsi que sur la santé et le bien-être des jeunes. À cet effet, elle doit mettre davantage l'accent sur la participation aux activités démocratiques et sociétales et s'appuyer sur l'animation socio-éducative pour favoriser chez les jeunes l'acquisition d'aptitudes de vie, le développement personnel général et l'émergence d'un sentiment d'appartenance à la société dans laquelle ils vivent.

### *Progrès dans la mise en œuvre*

La coopération intersectorielle peut être améliorée dans tous les domaines qui touchent les jeunes. Chaque État membre doit veiller à améliorer encore la coopération entre ses ministères. Chacun doit consentir des efforts supplémentaires pour asseoir sa politique de la jeunesse sur davantage de faits concrets et échanger ses bonnes pratiques par l'apprentissage mutuel.

La politique de la jeunesse doit poursuivre le dialogue avec les jeunes afin de bien saisir les problèmes auxquels ils sont confrontés et leurs aspirations à l'égard des dirigeants politiques et des services de soutien. Le dialogue structuré avec les jeunes peut être renforcé en élargissant le cercle des participants aux groupes de travail nationaux et en veillant à ce que les décideurs prennent les recommandations des jeunes pleinement en compte.

La Commission développera l'initiative de la carte «Jeunesse en mouvement» afin de faciliter la mobilité des jeunes dans toute l'Europe. Elle sensibilisera *tous* les jeunes et facilitera le dialogue avec eux, en particulier ceux qui ont moins de perspectives, par les nouveaux instruments interactifs du Portail européen de la jeunesse. La politique de la jeunesse étudiera aussi les mesures permettant d'encourager le potentiel de créativité et d'innovation des jeunes lorsqu'il s'agit de tenter de s'attaquer aux problèmes de l'emploi, de l'aptitude à l'emploi et de l'inclusion<sup>38</sup>.

Le programme «Jeunesse en action» et le futur programme de l'UE concernant les jeunes joueront un rôle particulier pour soutenir ces initiatives.

## **6. CONCLUSIONS**

La mise en œuvre du premier cycle de travail triennal de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012 a montré sa durabilité et sa souplesse en tant que cadre pour une

---

<sup>38</sup> Conclusions du Conseil «Renforcer le potentiel de création et d'innovation des jeunes», JO C 169 du 15.6.2012, p. 1-4.

série d'actions mises en œuvre par la Commission, les États membres et d'autres parties prenantes. Par son caractère intersectoriel et exhaustif, cette stratégie a été saluée avec intérêt et elle a inspiré non seulement les États membres mais aussi les pays d'Europe en général et au-delà.

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse a servi d'instrument pour forger des liens entre des domaines d'action, notamment l'emploi et l'esprit d'entreprise, l'éducation et la formation ainsi que l'inclusion sociale, afin d'élaborer des solutions à plusieurs facettes en faveur des jeunes. Elle s'est révélée appropriée pour dégager des solutions permettant de résorber l'important chômage des jeunes qui sévit actuellement et pour soutenir le nombre croissant de jeunes qui ne sont ni dans la vie active, ni dans le système éducatif, ni en formation. L'animation socio-éducative a contribué au développement des jeunes et devrait pouvoir en faire plus dans tous les domaines d'action.

La participation des jeunes à la vie démocratique est fondamentale dans toute politique en leur faveur. L'approfondissement et l'élargissement du dialogue avec les jeunes non seulement relèvent la qualité et la légitimité de la politique de la jeunesse mais augmentent aussi les attentes vis-à-vis de l'UE et de ses États membres. L'UE doit mettre tout en œuvre pour inciter *tous* ses jeunes à participer au façonnement de l'avenir de l'UE, en particulier dans les domaines qui leur sont chers – comme plusieurs consultations et enquêtes l'ont démontré.

Pour développer sa contribution à Europe 2020, le deuxième cycle triennal de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (2013-2015) doit s'attaquer aux problèmes que la crise a engendrés pour les jeunes. L'accent doit continuer à être mis sur l'emploi et l'esprit d'entreprise, le renforcement de l'accès au travail aussi bien que sur le développement des aptitudes d'innovation et de créativité des jeunes. La stratégie doit mettre de plus en plus l'accent sur l'inclusion sociale, la santé et le bien-être. Le futur programme de l'UE centré sur les jeunes contribuera à atteindre ces objectifs de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse.